

Programme de formation Post-Permis Probatoire

Préambule :

La sécurité routière est un enjeu primordial de nos jours. En effet, la sécurité de nos jeunes conducteurs est au cœur des préoccupations.

En 2018, 503 jeunes adultes ont trouvé la mort sur nos routes (au total, 3248 personnes ont perdu la vie sur la route en 2018).

Les jeunes conducteurs ayant entre 18 et 25 ans représentent 8% de la population française, mais 19% de la mortalité routière et donc en sur-risque. Cela est d'autant plus visible qu'en 2017, ils étaient 16% des tués. La mortalité chez nos jeunes a donc augmenté.

C'est pour cela que le gouvernement a décidé de mettre en place le stage post-permis probatoire afin d'inciter, les jeunes par le biais de la diminution de la période probatoire, à faire plus attention à eux.

Les enjeux de la formation post-permis :

La formation complémentaire a pour objectif de renforcer les compétences acquises par les conducteurs depuis le début de leur apprentissage de la conduite.

Objectifs : Faire diminuer l'accidentalité, très élevée au cours des premiers mois qui suivent l'obtention du permis de conduire, et sensibiliser aux risques routiers.

Le titulaire d'un premier permis de conduire qui suivra volontairement une formation complémentaire bénéficiera d'une réduction du délai probatoire.

Pour profiter de cet avantage, il devra par ailleurs, durant ce délai, ne commettre aucune infraction ayant donné lieu à retrait de points ou ayant entraîné une mesure de restriction ou de suspension du droit de conduire.

Si ces 2 conditions sont remplies, le délai probatoire sera réduit d'une année passant ainsi de 3 à 2 ans. Comme c'est déjà le cas, le permis de conduire sera majoré de 2 points au bout de la première année du délai probatoire.

Pour les jeunes conducteurs qui ont opté pour l'apprentissage anticipé de la conduite (AAC), le délai probatoire sera réduit de 6 mois passant de 2 ans à 1 an et demi. Le bonus de point de 3 points qui existe déjà sera accordé au bout la période probatoire ainsi réduite.

	Sans la formation	Avec la formation post-permis
Permis probatoire classique	3 ans	2 ans
Permis probatoire après conduite accompagnée	2 ans	1 an et demi

L'organisme de formation / Etablissement de formation :

Raison sociale : France auto moto école

Téléphone : 02 99 37 43 65

Siret : 79326892100012

Code NAF : 8553Z

Gérant : BENUREAU Jérôme

Responsable des relations avec les élèves : BENUREAU Jérôme

Adresse : 5 rue Francis Guérault, 35410 Chateaugiron

Mail : fc.automoto@hotmail.com

Agrément préfectoral E1303500170

Raison sociale : France auto moto école
Siret : 79326892100012
Adresse mail : fc.automoto@hotmail.com
Téléphone : 02 99 37 43 65

Agrément Préfectoral : E1303500170
Numéro de formation professionnelle : 53350948435
Code NAF : 8553Z

Les pré-requis

- La formation pourra être uniquement passée entre les 6ème et 12ème mois suivant l'obtention du permis de conduire. La formation ne pourra être suivie ni avant, ni après
- Pour les titulaires d'un premier permis B, B1 A1, A2
- La durée de la période probatoire ne pourra être réduite que si aucune infraction entraînant un retrait de point n'est commise

Le public visé

Les jeunes conducteurs ayant principalement entre 18 et 24 ans.

La durée de la formation

7 heures

Lieux

Il s'agit d'une formation théorique qui se déroulera dans une salle de l'auto-école.

Le programme de la formation

L'enseignant de la conduite et de la sécurité routière, ayant suivi la formation pour pouvoir animer les stages post-permis probatoire, adapte les contenus de la formation en fonction des stagiaires et des thèmes qui lui semblent les plus appropriés.

Toute la formation s'axe autour de différents thèmes tel que : l'alcool, les stupéfiants, la vitesse, les règles de priorité, l'évaluation des distances de sécurité, l'usage du téléphone au volant, les autres usager, les passagers, les influences et pressions.

Cette formation se décompose en plusieurs parties (Exemple d'une journée type) :

MATINEE :

Présentation de la formation (10 minutes)

- Créer un climat favorable aux échanges et à la réflexion
- Faciliter la prise de parole des stagiaires et capter leur attention

Questionnaire d'entrée en formation (15 minutes)

- Se connaître en tant que conducteur
- Connaître et prendre en compte ses limites
- Recueil des attentes du groupe

Constitution du groupe (35 minutes)

- Se présenter
- Confronter ses expériences au groupe
- Découvrir sa singularité
- Créer du lien

Traitement du questionnaire d'autoévaluation (45 minutes)

- Confronter ses expériences au groupe
- Découvrir le groupe

Raison sociale : France auto moto école
Siret : 79326892100012
Adresse mail : fc.automoto@hotmail.com
Téléphone : 02 99 37 43 65

Agrément Préfectoral : E1303500170
Numéro de formation professionnelle : 53350948435
Code NAF : 8553Z

Perception des risques (1 heure)

- Se positionner face au risque
- Se confronter à la perception des autres
- Prendre en compte les différents points de vue pour mieux appréhender le risque

Situations complexes (1 heure 15)

- Comprendre et résoudre des situations complexes – partir d’une étude de cas pour ensuite travailler et trouver des solutions

APRES-MIDI

Mobilité et thématique caractéristiques des jeunes (1 heure 15)

- Être capable de construire et d’anticiper ses déplacements
- Prendre conscience des influences du contexte (environnement, pairs, véhicule...)
- Être conscient des conséquences de ses décisions (personnelles, professionnelles, sociales...)

Choix de mobilité (1 heure)

- Se connaître en tant qu’usager de la route : être conscient de ses choix en matière de mobilité et de déplacement
- Être sensibilisé aux questions environnementales
- Découvrir des modes de déplacement alternatifs

Bilan avec engagement (15 minutes)

- Les participants s’engagent à avoir un bon comportement sur la route, respecter le code
- Délivrance d’un diplôme confectionné par l’auto-école et de l’attestation officiel post-permis probatoire